Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-213500929-20260922-022026_22092026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

ILLE ET VILAINE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE CUGUEN

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Cuguen, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GUERCHE, Maire.

Date de convocation : 16 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Quorum atteint : 8

Nombre de votants : 15

**PRESENTS** : Mme Sandrine GUERCHE, M. Anthony FÉVRIER, Mme Mireille DURIEZ, M. Christophe GANCHE, Mme Marion MICHELIN, Mme Danielle GONET, M. Damien GUEDE, Mme Juliette GASSELIN, M. Nicolas DUMANS, Mme Anne LEPORT, M. Emilien WOISARD, Mme Flavie FOSSET, Mme Laura LEMENANT, M. Louny POGNOT (a quitté la séance au point 4), M. Steven GERNIGON

**ABSENT EXCUSE** : Mme Juliette GASSELIN

**POUVOIRS :** Mme Juliette GASSELIN a donné pouvoir à Mme Anne LEPORT, M. Louny POGNOT a donné pouvoir à M. Anthony FEVRIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Marion MICHELIN

**02.2026-22/09/2026**
**PROJET DE CREATION DE POCHES DEFENSE INCENDIE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'assurer la défense incendie dans la Commune. Un débat s'est instauré avec plusieurs questions :

- Faut-il définir une enveloppe budgétaire annuelle ?
- Quels seront les critères de priorisation des installations (nbre d'habitations, nbre d'habitants...) ?
- Faut-il prioriser les intérêts de certains acteurs (ex : agriculteurs) ?

Si le conseil municipal décide d'un soutien financier aux différents demandeurs, des éléments seront à préciser :

- Critères d'attribution de l'aide,
- Montant de l'aide,
- Effet rétroactif ou non pour les poches installées ou non installées mais obligatoire lors de l'acceptation du permis de construire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de réunir la commission voirie-environnement afin que les critères et modalités soient clairement définis lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

LE MAIRE,
Sandrine GUERCHE

MAIRIE DE CUGUEN
Ille-et-Vilaine